



Les concerts en configuration debout, c'est pour le mercredi 30 juin. Encore une semaine à patienter ! Pour y parvenir, il a fallu une campagne de la filière des musiques actuelles et des négociations avec le ministère de la Culture.

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, l'a annoncé. Les concerts en configuration debout sont autorisés à partir du mercredi 30 juin, avec, en intérieur, une salle remplie à 75 %, et, en extérieur, une jauge à 100 %. Les mesures complémentaires : pour les événements rassemblant moins de 1 000 personnes, le port du masque est obligatoire mais pas le pass sanitaire. La limite des 1 000 spectatrices et spectateurs franchie, le pass sanitaire est exigé alors que le masque est recommandé.

« *Nous avons été écoutés. Ces solutions nous conviennent* », se réjouit Aurélie Hannedouche. D'autant que cette exigence d'une personne dans 4 m² — une mesure jamais abordée lors des réunions de travail avec le ministère — a été

supprimée. « *Ce n'était pas réaliste et il n'y avait aucune justification sanitaire* », commente la déléguée générale du [Syndicat des musiques actuelles](#). Une telle contrainte revenait à diviser les jauges par 12 et avoir des configurations assises plus nombreuses que des concerts debout.

« Une nouvelle iniquité »

Il a fallu un mois et demi de discussion, « *un vrai bras de fer* », pour obtenir de nouveaux allègements des restrictions. « *Nous avons des propositions à faire* ». Aux négociations s'est ajoutée une campagne lancée sur les réseaux sociaux avec un brin d'humour rappelant que *Les concerts assis, ça ne tient pas debout...*

Il reste cependant une ombre à ce tableau. « *Le pass sanitaire rebute les festivaliers*, indique Aurélie Hannedouche. *C'est un dispositif européen et il est impossible de faire sans. Pour beaucoup, c'est la contrainte de trop. Sont alors privilégiés les événements avec moins de 1 000 personnes qui se créent cet été. Nous ne sommes pas optimistes sur les billetteries des festivals qui ont fait un gros pari. Tout le monde n'a pas encore pu se faire vacciner ou recevoir les deux doses. Même quand on les a eues, il faut attendre 15 jours. Sinon, il faut se faire tester et s'assurer d'avoir son résultat à temps. Si le festival dure plusieurs jours, il faut y retourner. C'est une vraie contrainte et on sent bien que les gens veulent vivre plus librement* ».

Un autre sentiment domine dans les équipes organisatrices de grands festivals. « *Cela reste illisible parce que le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour entrer dans les parcs, comme le Puy du fou. Y compris pour y voir des spectacles. C'est une nouvelle iniquité. Pour qu'une mesure soit respectée, elle doit être équitable, juste et compréhensible* ».

Depuis le début de la crise sanitaire, la filière des musiques actuelles « *marche sur un fil* » et regarde aussi vers l'automne. « *Nous espérons reprendre à la rentrée avec des jauges pleines* ».